



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 20 mars 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Avenant 2 : Marché n°180027 - Exploitation des installations thermiques - Lot 1

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 20 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 14 mars 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	BIAGGINI Jean-Jacques
LOMBARDO Florence	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MASSONI Jean-Joseph	à	ROMITI Gérard
MALAFRONTE Christine	à	BATTESTI Gilles
MONDOLONI Jean-Martin	à	SALGE Hélène
MILANI Jean-Louis	à	SAVELLI Pierre
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie Hélène
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
TIMSIT Christelle	à	PELLEGGRI Leslie
TIERI Paul	à	LACAVE Mattea

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, VESPERINI Françoise, LINALE Serge, COLOMBANI Carulina

QUORUM : 21

M. MORGANTI Julien est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Avenant 2 : Marché n°180027 - Exploitation des installations thermiques - Lot 1

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu le code de l'Energie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision du 27 novembre 2018 de la commission d'Appel d'Offres, attribuant à la SARL AJC, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, le lot n°1 du marché n°180027DTI concernant l'exploitation des installations thermiques de production EC, de ventilation, de climatisation et du traitement de l'eau et de l'air des piscines de la CAB, pour un montant hors taxe de 3 077 506.72 € pour une durée de huit ans ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération du Bureau communautaire en date du 6 mai 2019 ;

Vu la décision n°2007-17 du 4 mai 2007 du comité exécutif de l'OEAP approuvant le guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec ou sans gros entretien des matériels et avec obligation de résultat ;

Vu le plan de sobriété énergétique présenté en conseil communautaire le 19 décembre 2022 préconisant une baisse de température dans les structures sportives de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant dès lors la nécessité de réajuster les prestations de fourniture d'énergie (P1) ;

Considérant, à la suite des préconisations d'un bureau d'étude spécialisé, qu'il est nécessaire d'intégrer au titre de la prestation de renouvellement de matériel « P3 » des travaux de rénovations et de remplacements de matériel pour le bon fonctionnement de la piscine de la Carbonite ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant N°2 au lot N°1 du marché n°180027 d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau et d'air des piscines et bâtiments communautaires ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2023 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

L'avenant N°2 au lot N°1 du marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS, de ventilation, de climatisation et du traitement de l'eau et de l'air des piscines et des bâtiments de la Communauté d'Agglomération de Bastia, qui a pour objet de diminuer les températures contractuelles des piscines communautaires, réajuster en conséquence leurs cibles de consommation et intégrer à la prestation « P3 » des travaux de rénovations et de remplacements de matériels.

Cet avenant engendre une augmentation financière de 13 896.42 € HT sur la durée totale du marché en cours d'un montant actuel de 3 077 506.72 € HT, soit 0,45% de + value ;

OBJET : Avenant 2 : Marché n°180027 - Exploitation des installations thermiques - Lot 1

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

